

DEVENEZ

# DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL

**Vous voulez aider les personnes les plus vulnérables  
et prendre rapidement des responsabilités ?  
Vous voulez exercer dans des structures à taille humaine ?**

## **Les activités du directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ont une dimension :**

- **stratégique** : positionner l'établissement sanitaire, social et médico-social comme acteur d'une démarche globale de santé publique, contribuer à la conception et au pilotage du projet d'établissement, conduire une politique efficiente et permanente de développement de la qualité des prestations au bénéfice des usagers, assurer la promotion et le respect des droits des usagers.
- **opérationnelle** : proposer un management adapté à la conduite du changement dans un contexte réglementaire mouvant et un cadre budgétaire contraint, veiller à la bonne organisation des services de l'établissement, assurer la gestion des ressources humaines, financières, économiques et logistiques, favoriser le dynamisme de l'établissement via des politiques de communication et un système d'information adapté.

## LIEUX D'EXERCICE

- Foyers de l'enfance
- Maisons d'enfants à caractère social
- Centres d'hébergements et de réinsertion sociale
- Instituts médicoéducatifs
- Établissements et services d'aide par le travail
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics
- Hôpitaux locaux

## PUBLICS ACCUEILLIS

- Personnes en difficulté sociale ou familiale
- Personnes en situation de handicap mental, physique, sensoriel ou polyhandicap
- Personnes âgées

## QUALITÉS REQUISES

- Une attention et une écoute à l'égard de publics particulièrement vulnérables
- Une volonté permanente d'évolution et d'amélioration
- Une attirance pour la coopération avec de multiples acteurs internes et externes
- Un grand sens de l'autonomie
- Un attrait pour la prise rapide de responsabilités

## ATOUTS DU MÉTIER

- L'assurance d'être utile aux plus fragiles
- Une réelle proximité avec les publics sur le long terme
- Un métier exercé dans des structures à taille humaine
- Une diversité de secteurs, de passerelles, de missions et de problématiques
- La possibilité de voir concrètement les effets de son action
- Être en lien avec de nombreux partenaires et acteurs territoriaux
- Des évolutions de carrières possibles

## CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- **CONCOURS EXTERNE** : Licence ou diplôme de niveau équivalent. Concours externe spécial dit « concours Talents » : ouvert aux candidats qui suivent ou ont suivi, durant les 4 dernières années, un cycle de formation préparant aux concours externes d'accès à des écoles, figurant sur une liste fixée par arrêté ; qui remplissent les conditions requises pour ces concours et qui répondent aux conditions de ressources pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les candidats peuvent s'inscrire au concours Talents ainsi qu'au concours externe de droit commun. Ils seront classés dans les deux concours.

- **CONCOURS INTERNE** : Être, à la date de clôture des inscriptions, fonctionnaire en activité et justifier au 31 décembre de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- **3e CONCOURS** : Justifier au 31 décembre de l'année du concours, de l'exercice, pendant une durée de 8 ans au moins au total, de mandats électifs ou d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La scolarité comme élève directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 1 743,20€.

## LE CONCOURS

### ADMISSIBILITÉ

(Épreuves écrites)

**1/** Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques et économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

**2/** La rédaction d'une note de présentation, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème portant sur l'organisation et la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

**3/** Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

**4/** Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

### ADMISSION

(Épreuves orales)

**1/** Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

**2/** Interrogation sur un sujet de l'une des matières non choisies à la 3<sup>e</sup> et à la 4<sup>e</sup> épreuve d'admissibilité.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

**3/** Épreuve de langue vivante étrangère comportant de la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais ou espagnol.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

Épreuves facultatives au choix du candidat: oral de langue vivante, oral d'économie de la santé sauf pour les candidats ayant composé en santé publique à la 3<sup>e</sup> épreuve écrite d'admissibilité ou la 2<sup>e</sup> épreuve orale d'admission, oral de psychologie, ou épreuves d'athlétisme et de natation.

Coefficient 1



### RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr)

Téléphone: 01 77 35 61 00

Adresse: [cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr](mailto:cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr)

DEVENEZ

# DIRECTEUR D'HÔPITAL

**Vous voulez assumer rapidement des responsabilités ?**  
**Vous recherchez un métier porteur de sens, utile au plus grand nombre, riche en opportunités ?**  
**Vous aimez gérer des projets ?**

## Les activités du directeur d'hôpital ont une dimension :

- **Stratégique** : positionner l'hôpital comme acteur d'une démarche globale de santé publique, contribuer à la conception et au pilotage du projet d'établissement, conduire une politique efficiente et permanente de développement de la qualité des soins
- **Opérationnelle** : proposer un management adapté à la conduite du changement dans un contexte réglementaire mouvant et un cadre budgétaire contraint, veiller à la bonne organisation des services, à la gestion des ressources humaines, financières, économiques et logistiques, favoriser le dynamisme de l'établissement via des projets, des politiques de communication et un système d'information adapté.

## 2 fonctions différentes :

- **S'il est chef d'établissement** : Il met en oeuvre le projet d'établissement voté par le conseil de surveillance. Il conduit la politique générale de l'établissement.
- **S'il est directeur adjoint** : Il pilote des directions relatives aux affaires générales, juridiques, aux finances, et à l'analyse de gestion, aux ressources humaines médicales ou non médicales, aux services économiques, logistiques et techniques, aux systèmes d'informations, à la communication, à la qualité et gestion des risques...

## QUALITÉS REQUISES

- Le sens de l'écoute et du pragmatisme pour résoudre les problématiques quotidiennes
- Le sens du partenariat pour travailler avec de nombreux acteurs territoriaux
- L'ouverture d'esprit pour côtoyer un large spectre de métiers
- Un goût pour la mobilité
- Une bonne résistance au stress

## ATOUS DU MÉTIER

- Possibilité d'exercer des métiers différents
- Autonomie
- Mobilité encouragée via de nombreuses passerelles
- Opportunité d'avoir un impact direct sur l'organisation des soins et la santé de la population à l'échelle d'un territoire
- Sécurité de l'emploi
- Rémunération attractive



## CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- **CONCOURS EXTERNE** : Licence ou diplôme de niveau équivalent. Concours externe spécial dit « concours Talents » : ouvert aux candidats qui suivent ou ont suivi, durant les 4 dernières années, un cycle de formation préparant aux concours externes d'accès à des écoles, figurant sur une liste fixée par arrêté ; qui remplissent les conditions requises pour ces concours et qui répondent aux conditions de ressources pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les candidats peuvent s'inscrire au concours Talents ainsi qu'au concours externe de droit commun. Ils seront classés dans les deux concours.

- **CONCOURS INTERNE** : Être, à la date de clôture des inscriptions, fonctionnaire en activité et justifier au 31 décembre de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- **3e CONCOURS** : Justifier au 31 décembre de l'année du concours, de l'exercice, pendant une durée de 8 ans au moins au total, de mandats électifs ou d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La scolarité comme élève directeur d'hôpital à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 1 743,20€.

## LE CONCOURS

### ADMISSIBILITÉ

(Épreuves écrites)

**1/** Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques et économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

**2/** La rédaction d'une note de présentation, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème portant sur l'organisation et la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

**3/** Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

**4/** Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

### ADMISSION

(Épreuves orales)

**1/** Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions de directeur d'hôpital.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

**2/** Interrogation sur un sujet de l'une des matières non choisies à la 3<sup>e</sup> et à la 4<sup>e</sup> épreuve d'admissibilité.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

**3/** Épreuve de langue vivante étrangère comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais ou espagnol.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

Épreuves facultatives au choix du candidat : oral de langue vivante, oral d'économie de la santé sauf pour les candidats ayant composé en santé publique à la 3<sup>e</sup> épreuve écrite d'admissibilité ou la 2<sup>e</sup> épreuve orale d'admission, oral de psychologie, ou épreuves d'athlétisme et de natation.

Coefficient 1



---

### RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr)

Téléphone : 01 77 35 61 00

Adresse : [cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr](mailto:cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr)

---

DEVENEZ

# DIRECTEUR DES SOINS

**Vous êtes actuellement cadre de santé ou cadre supérieur de santé ? Vous souhaitez porter des organisations de soins performantes ? Vous souhaitez répondre au mieux aux besoins des patients et de leur famille ?**

## **DES MISSIONS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS LIEUX D'EXERCICE**

**Dans les établissements hospitaliers (établissements publics de santé; groupements hospitaliers de territoire; groupements de coopération sociale ou médico-sociales; EHPAD ; maisons de retraite publiques):**

- Coordination générale et direction de l'une ou plusieurs activités selon la taille des établissements : soins infirmiers, médicotechniques ou de rééducation
- Réalisation de missions ou d'études ou de la coordination d'études dans le champ sanitaire, social, médico-social.

### **Dans un institut de formation:**

- Direction d'un institut préparant aux professions paramédicales ou de formation de cadres de santé
- Coordinateur général de plusieurs instituts de formation

### **Dans une ARS ou à la direction générale de l'offre de soins:**

- Conseiller technique
- Conseiller pédagogique régional

## LIEUX D'EXERCICE

- Établissements hospitaliers
- Instituts de formation
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction générale de l'offre de soins

## ATOUS DU MÉTIER

- Possibilité d'assumer rapidement des responsabilités
- Naviguer au quotidien entre le stratégique et le terrain
- Un solide sentiment d'utilité
- L'opportunité de proposer aux patients des soins pertinents, sécurisés et de qualité
- Une grande proximité avec de nombreux acteurs

## QUALITÉS REQUISES

- Une volonté de porter la qualité des soins et la parole du patient au plus haut de la gouvernance hospitalière
- Le sens de l'écoute et de l'empathie
- L'aptitude à l'amélioration permanente de la qualité et de la sécurité des prises en charge
- Une aptitude à travailler avec de nombreux acteurs internes et externes
- Des compétences managériales
- Des compétences en matière de stratégie, de communication et de coordination

## CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- **CONCOURS EXTERNE**: Être titulaire du diplôme de cadre de santé et avoir exercé une profession infirmière, médicotechnique ou de rééducation pendant au moins 10 ans, dont 5 ans d'équivalent temps plein en qualité de cadre.
- **CONCOURS INTERNE**: Être membre du corps des cadres de santé ou des cadres de santé paramédicaux et justifier au 1er janvier de l'année du concours de 5 ans au moins de services publics dans l'un de ces corps.

La scolarité comme élève directeur des soins à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 2 446,11 €.



## LE CONCOURS

### ADMISSIBILITÉ

(Épreuves écrites)

**1/** Une note de synthèse, à partir d'un cas concret relatif à la conception, l'organisation et l'évolution des soins et/ou à la formation des futurs professionnels de soins infirmiers, médicotecniques ou de rééducation.

Durée: 5 heures - Coefficient 4

**2/** Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des politiques mises en oeuvre dans le domaine sanitaire et social, en France et en Europe.

Durée: 4 heures - Coefficient 3

### ADMISSION

(Épreuves orales)

**1/** Entretien avec le jury destiné à apprécier le projet professionnel du candidat sur la base de ses titres, travaux, attestations et expériences professionnelles ainsi que son potentiel managérial et sa motivation à exercer ses futures fonctions de directeur des soins.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

**2/** Interrogation sur un sujet de droit hospitalier tiré au sort par le candidat.

Durée : 20 minutes - Coefficient 2

**3/** Interrogation sur un sujet, tiré au sort par le candidat, portant, soit sur une question de management et de gestion hospitalière, soit sur une question de soins et santé publique.

Durée : 20 minutes - Coefficient 2



---

### RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr)

Téléphone: 01 77 35 61 00

Adresse: [cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr](mailto:cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr)

---